DOSSIER DE RÉFÉRENCE · FISCALITÉ DE L'ÉPARGNANT

PEA, assurance-vie, CTO, PER : le guide des *enveloppes*

L'épargnant français ne choisit pas seulement QUOI acheter (les dossiers techniques n°03 à 06 s'en chargent) mais OÙ le loger, et ce choix vaut des dizaines de milliers d'euros sur une vie : mêmes ETF, fiscalités du simple au triple. Ce dossier de synthèse compare les quatre enveloppes, donne l'ordre de remplissage optimal par profil, et l'arbre de décision en une page à garder à côté de l'écran.

SOMMAIRE

01 Pourquoi l'enveloppe compte autant que le placement

02 Le socle : livrets et fonds monétaires, l'argent d'avant l'investissement

03 Le PEA : la meilleure enveloppe actions de France

04 L'assurance-vie : la souplesse et la transmission (rappel dossier technique n°17)

05 Le CTO : la liberté totale, au prix fort

06 Le PER : le tunnel fiscal (rappel dossier technique n°18)

07 Le tableau de match : les quatre enveloppes face à face

08 L'ordre de remplissage, profil par profil

09 Ce que j'en fais, comme investisseur

10 Conclusion · Annexes : chiffres-clés, glossaire, sources

Rédigé par Stéphane Baron, sous la supervision de Bernard Prats-Desclaux. Dossier de référence, juillet 2026. Ceci n'est pas un conseil en investissement ni fiscal. Synthèse des dossiers techniques n°03, 17, 18, 04.

1 Pourquoi l'enveloppe compte autant que le placement

THÈSE — MÊME MOTEUR, CARROSSERIES FISCALES DIFFÉRENTES : JUSQU'À 12,8 POINTS D'ÉCART

31,4 %	18,6 %	150 000 €	4 600 / 9 200 €
FLAT TAX PAR DÉFAUT (CTO)	LA FISCALITÉ DU PEA APRÈS 5 ANS (PS SEULS)	PLAFOND DE VERSEMENTS DU PEA (+ 225 000 € PEA-PME)	ABATTEMENT ANNUEL DE L'ASSURANCE-VIE APRÈS 8 ANS

Prenons le même ETF monde du dossier technique n°03, détenu trente ans avec un gain final de 100 000 €. En compte-titres ordinaire : 31 400 € de flat tax. En PEA de plus de cinq ans : 18 600 € (prélèvements sociaux seuls). En assurance-vie de plus de huit ans, vidée méthodiquement par rachats annuels sous l'abattement de 9 200 € pour un couple : une fraction encore inférieure, voire proche des seuls PS. En PER, selon la TMI d'entrée et de sortie (dossier technique n°18) : de « imbattable » à « pire que tout ». Trois placements identiques, des factures fiscales du simple au double, et l'écart se compose : mal loger son épargne coûte, sur une vie, le prix d'une voiture, parfois d'un studio. La bonne nouvelle : le choix de l'enveloppe est l'une des rares décisions financières SANS aléa : c'est de la lecture de règles, pas un pari sur les marchés. Ce dossier range donc les règles, une bonne fois.

2 Le socle : livrets et monétaires

ÉTAPE ZÉRO — L'ARGENT QUI N'EST PAS ENCORE DE L'INVESTISSEMENT

Avant toute enveloppe d'investissement vient la réserve de sécurité (3 à 12 mois de dépenses selon la stabilité de vos revenus) : Livret A et LDDS d'abord (défiscalisés, liquides, plafonds ~23 000 € et 12 000 €), puis, au-delà, les fonds monétaires en CTO ou assurance-vie, qui rapportent de nouveau ~2 % (autour de l'€STR : le dossier technique n°04 leur est consacré). Ce socle n'est pas un « placement qui rapporte peu » : c'est ce qui vous évitera de vendre vos actions au pire moment (dossier technique n°19, dossier technique n°28). Il se dimensionne en mois de vie, pas en pourcentage, et tout euro au-delà du socle est un euro qui doit monter dans les étages suivants : le laisser dormir sur un compte courant (les Français y laissent plus de 500 milliards non rémunérés) est la seule erreur unanimement reconnue de l'épargne.

3 Le PEA : la meilleure enveloppe actions de France

LE CHAMPION — SIMPLE, PLAFONNÉ, IMBATTABLE APRÈS 5 ANS

Le plan d'épargne en actions loge jusqu'à 150 000 € de VERSEMENTS (la valeur peut croître sans limite) en actions européennes et, astuce décisive, en ETF synthétiques répliquant le monde entier (S&P 500, MSCI World éligibles : la réplication synthétique du dossier technique n°03 trouve ici sa justification). Après cinq ans : les gains ne supportent que les prélèvements sociaux de 18,6 %, les retraits n'entraînent plus la clôture, et les retraits partiels laissent le plan vivre. Avant cinq ans : tout retrait clôt le plan (gains à la flat tax) : la date d'ouverture est donc un actif en soi : ON OUVRE UN PEA AUJOURD'HUI, même avec 10 €, pour faire courir l'horloge. S'y ajoute le PEA-PME (plafond partagé porté à 225 000 € au total, univers petites et moyennes valeurs européennes : le dossier technique n°08 lui donnera du contenu) et, pour les moins de 25 ans rattachés, le PEA jeune (plafond 20 000 €). Limites honnêtes : univers restreint aux actions (pas d'obligations ni de monétaire, hors ETF de trésorerie éligibles), un seul PEA par personne, et le plafond, vite atteint par les gros épargnants : d'où les étages suivants.

4 L'assurance-vie : la souplesse et la transmission

LE COUTEAU SUISSE — RAPPEL EXPRESS DU DOSSIER TECHNIQUE N°17

Tout est au dossier technique n°17 ; l'essentiel pour l'arbitrage : l'assurance-vie accueille TOUT (fonds euros garanti, ETF, SCPI du dossier technique n°06, monétaires), permet d'arbitrer entre supports SANS frottement fiscal, offre après huit ans l'abattement annuel de 4 600/9 200 € sur les gains rachetés (une rente défiscalisée pour qui la vide intelligemment), et transmet hors succession jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire (versements avant 70 ans). Ses conditions : un BON contrat (zéro frais d'entrée, ≤ 0,7 % de gestion, ETF disponibles), sans quoi les frais confisquent l'avantage ; et la conscience de ses limites (créance sur l'assureur, garantie 70 000 €, Sapin 2 : relire le dossier technique n°17). Rôle dans l'ordre de remplissage : l'amortisseur (fonds euros au-delà des livrets), le complément du PEA au-delà du plafond ou pour les actifs non éligibles, et le véhicule de transmission par excellence.

5 Le CTO : la liberté totale, au prix fort

LE TOUT-TERRAIN — AUCUNE LIMITE, AUCUNE FAVEUR

Le compte-titres ordinaire accepte tout (actions du monde entier, obligations en direct du dossier technique n°02, ETF de toutes juridictions, or coté du dossier technique n°05, produits du dossier technique n°14 qu'on évitera), sans plafond, sans condition de durée, transmissible et nantissable. En face : la flat tax de 31,4 % sur chaque gain réalisé et chaque dividende, chaque année, sans abattement de durée (l'option barème + abattements ne sert plus qu'aux TMI faibles sur titres anciens). Ses usages légitimes : le débordement (plafonds PEA saturés), les actifs inéligibles ailleurs (obligations en direct, actions américaines en titres vifs, ETF spécifiques), le nantissement (crédit lombard : levier encadré pour patrimoines constitués), et la moins-value UTILE : le CTO est le seul endroit où une perte se déduit des gains (report 10 ans) : la gestion fiscale des moins-values, ignorée des débutants, vaut des points de rendement les mauvaises années (le « tax-loss harvesting » du dossier technique n°28).

6 Le PER : le tunnel fiscal

LE SPÉCIALISTE — RAPPEL EXPRESS DU DOSSIER TECHNIQUE N°18

Tout est au dossier technique n°18 ; pour l'arbitrage, trois lignes : le PER se justifie par le DIFFÉRENTIEL de TMI (fort aujourd'hui, faible à la retraite) et par l'abondement employeur (toujours, en premier, à plein) ; il enferme jusqu'à la retraite (vertu comportementale, contrainte réelle) ; et il détient un joker successoral (l'IR reporté jamais payé en cas de décès, section 7 du dossier technique n°18). Dans l'ordre de remplissage, il vient APRÈS le PEA et l'assurance-vie pour la plupart des profils, AVANT pour le cadre à 41-45 % qui sature ses plafonds de déduction, et JAMAIS pour le jeune à TMI 11 %.

7 Le tableau de match

SYNTHÈSE — LES QUATRE ENVELOPPES FACE À FACE

	PEA	ASSURANCE-VIE	CTO	PER
Univers de placement	Actions UE + ETF monde synthétiques	Très large (fonds euros, ETF, SCPI…)	Illimité	Large (selon contrat)
Plafond de versements	150 k€ (225 k€ avec PEA-PME)	Aucun	Aucun	Aucun (déduction plafonnée)
Fiscalité des gains	**18,6 % après 5 ans**	24,7 % après 8 ans, après abattement 4,6/9,2 k€/an	31,4 % (flat tax)	Selon TMI entrée/ sortie (dossier technique n°18)
Liquidité	Totale (clôture si < 5 ans)	Totale (rachats en jours)	Totale	**Bloqué (6 cas de sortie)**
Avantage d'entrée	Aucun	Aucun	Aucun	**Déduction du revenu (TMI)**
Transmission	Succession classique (purge des PV au décès)	**152,5 k€/bénéficiaire hors succession**	Succession classique (purge des PV)	Régime AV + IR reporté éteint
Frais typiques (bon contrat)	Courtage seul	0,5-0,7 %/an	Courtage seul	0,6-1 %/an
Rôle dans le patrimoine	**Moteur actions**	Amortisseur + transmission + débordement	Débordement + actifs spécifiques	Optimisation TMI + retraite

Tableau 1 : le match. Détail à noter, souvent ignoré : au décès, CTO et PEA « purgent » les plus-values latentes (les héritiers repartent d'un prix de revient réévalué) : détenir jusqu'au bout des titres en forte plus-value n'est pas une paresse, c'est une stratégie.

8 L'ordre de remplissage, profil par profil

L'ARBRE DE DÉCISION — À ADAPTER, JAMAIS À RÉCITER

- **Le socle universel, quel que soit le profil :** 1. réserve de sécurité (livrets, puis monétaires dossier technique n°04) ; 2. abondement employeur du PER/PEE saturé (rendement immédiat imbattable) ; 3. OUVRIR les compteurs (PEA et assurance-vie avec le minimum) pour faire courir les horloges de 5 et 8 ans, même sans argent à y mettre encore.
- **Jeune actif (TMI 0-11 %) :** PEA d'abord (ETF monde, versements programmés), assurance-vie en ligne en complément. PER déductible : non (dossier technique n°18). Simplicité maximale : deux enveloppes, un ETF, trente ans.
- **Cadre ou profession libérale (TMI 30 %) :** PEA jusqu'au plafond, assurance-vie pour l'amortisseur et le surplus, PER modéré si trajectoire de TMI croissante ou revenus irréguliers (le lisseur du dossier technique n°18). CTO au débordement.
- **Dirigeant / TMI 41-45 % (le profil IEV, soyons directs) :** abondements et PER aux plafonds pleins (reports 3 ans + plafonds du conjoint : souvent 30-50 k€/an de déduction disponibles), PEA et PEA-PME saturés, assurance-vie multi-assureurs (70 k€ de garantie par tête, transmission : 152,5 k€ par

bénéficiaire À MULTIPLIER par le nombre de bénéficiaires), CTO pour le reste avec gestion des moins-values. À ce niveau, l'enjeu bascule vers le dossier technique n°31 (transmission) : les enveloppes se choisissent aussi pour leur sortie successorale.

— **Retraité :** plus de PER déductible (la TMI a baissé : c'est l'heure de SORTIR du PER en fractionné) ; l'assurance-vie devient centrale (rachats sous abattement = revenus défiscalisés ; re-versements avant 70 ans pour la transmission) ; le PEA continue de tourner (18,6 % sur les retraits de gains, sans toucher au capital).

9 Ce que j'en fais, comme investisseur

POSITION — TRANCHÉE, COMME D'HABITUDE

— **Les compteurs d'abord :** un PEA et une assurance-vie ouverts tôt, même à 100 €, sont des options gratuites sur toute la vie fiscale future. Ne pas les avoir ouverts est la seule erreur irrattrapable du domaine : le temps ne se rachète pas.

— **Une enveloppe = un rôle :** PEA moteur, assurance-vie amortisseur et transmission, CTO débordement outillé, PER différentiel de TMI. Les patrimoines confus mélangent les rôles ; les patrimoines efficaces les assignent (la feuille unique du dossier technique n°19).

— **La fiscalité ne commande jamais l'investissement, elle l'emballe :** on choisit d'abord QUOI (la doctrine dossier technique n°03 : indiciel mondial en cœur), ensuite OÙ. Acheter un produit médiocre « pour la défisc » reste l'erreur française par excellence : le dossier technique n°23 et le dossier technique n°06 en ont montré le coût.

— **Je relis les règles chaque loi de finances :** plafonds, abattements et régimes bougent ; ce dossier est daté du 12 juillet 2026 et devra être mis à jour. La veille fiscale d'une heure par an est le loisir le mieux payé de l'épargnant.

10 Conclusion

Il n'existe pas de meilleure enveloppe : il existe un meilleur ORDRE, propre à chaque situation, et il se déduit de trois paramètres qu'aucun vendeur ne demande jamais ensemble : votre TMI (et sa trajectoire), votre horizon de liquidité, et votre intention successorale. Le reste est de l'exécution : bons contrats à frais nus, ETF en moteur, compteurs ouverts tôt, et la discipline de ne pas confondre l'emballage fiscal avec le cadeau. La collection tient désormais ses deux jambes : quoi acheter (dossier technique n°03 à 06) et où le loger (dossier technique n°17, 18, 16) ; la suite de la vague ajoutera le procès du dividende, les obligations retrouvées et le match pierre contre Bourse.

A Annexe · Chiffres-clés

DONNÉE	VALEUR	SOURCE
Flat tax (PFU)	**31,4 % (12,8 % IR + 18,6 % PS)**	CGI
PEA : plafond / fiscalité après 5 ans	**150 000 € de versements / PS 18,6 % seuls**	CGI, CoMoFi
PEA-PME : plafond global partagé	**225 000 € (avec le PEA)**	Loi PACTE
Assurance-vie : abattement après 8 ans	**4 600 € (célibataire) / 9 200 € (couple) sur les gains/an**	CGI (cf. dossier technique n°17)
Assurance-vie : transmission avant 70 ans	**152 500 € par bénéficiaire, puis 20 %/ 31,25 %**	CGI 990 I
Livret A / LDDS	**Plafonds ≈ 22 950 € / 12 000 €, défiscalisés**	Réglementation
Purge des plus-values au décès (CTO, PEA)	**Prix de revient réévalué pour les héritiers**	Doctrine fiscale
Dépôts à vue non rémunérés des ménages	**> 500 Md€**	Banque de France, ordre de grandeur

Fiscalité en vigueur au 1er janvier 2026 (LFSS 2026). Les taux du capital ont été relevés à cette date : vérifier leur actualité avant toute décision.

B Annexe · Glossaire

Enveloppe : cadre fiscal contenant des placements (à distinguer des placements eux-mêmes).

PFU / flat tax : prélèvement forfaitaire unique de 31,4 % sur les revenus du capital (option barème possible).

PEA / PEA-PME / PEA jeune : plans d'épargne en actions ; fiscalité réduite après 5 ans, plafonds 150/225/20 k€.

CTO : compte-titres ordinaire, sans plafond ni avantage, mais sans restriction.

Prendre date : ouvrir tôt une enveloppe pour faire courir ses délais fiscaux (5 ans PEA, 8 ans AV).

Purge des plus-values : au décès, les PV latentes des comptes titres échappent à l'impôt sur les gains (les droits de succession s'appliquent, eux).

Moins-value reportable : perte réalisée en CTO, imputable sur les gains pendant 10 ans.

Crédit lombard : avance garantie par le nantissement d'un portefeuille. Levier à manier selon le dossier technique n°24.

TMI : taux marginal d'imposition (cf. dossier technique n°18) : la variable qui ordonne les enveloppes.

C Annexe · Sources

CGI et Code monétaire et financier : régimes PEA, PFU, assurance-vie, PER ; loi PACTE (PEA-PME, transferts).

Banque de France : dépôts des ménages ; comparatifs publics des contrats (frais).

L'Investisseur Stratège, dossiers techniques n°03 (quoi acheter), dossier technique n°17 (assurance-vie), dossier technique n°06 (SCPI), dossier technique n°18 (PER), dossier technique n°31 et dossier technique n°04 (à paraître).

Avertissement. Document informatif et pédagogique ; ni conseil en investissement, ni conseil fiscal personnalisé. Fiscalité en vigueur au 12 juillet 2026, susceptible d'évoluer. *© 2026 L'Investisseur Stratège · investisseur.stratege@norvalgroup.com*